



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2015

PV n° 2015/6

Le Conseil Municipal de la Commune de Clerval s'est réuni le :
Vendredi 18 septembre 2015 à 20 H 00, en Mairie de CLERVAL,
sous la présidence de Monsieur Georges GARNIER, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :
09 septembre 2015.

Étaient présents :

M. Georges GARNIER, *Maire* ;
Mme Marianne GIRARDOT M. Jean-Louis MOREL, Mme Agnès
CHEVALIER, M. Éric CHASSOT, *adjoints* ;
Mesdames et Messieurs Évelyne CARLIN, Ludovic CASARTELLI,
Gilbert CHAMOT, Corinne GUYON, Michel LEJEUNE, René MOREL,
Anaïs PREDINE, Jeannine TAMISIER, Marie-Line YOYOTTE,
Conseillers Municipaux

Étaient excusés avec procuration :

M. Jean-Marie BARBIER, qui donne procuration à M. Georges
GARNIER

Était absent(e) : Mme Corinne GUYON de 21H00 à 21H05

Secrétaire de séance :

Mme Corinne GUYON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité,
fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

M. le Maire distribue le tableau de présence de la séance du conseil municipal
du 18/09/2015 pour visa des membres présents.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

- 2015/6/001 Approbation du procès-verbal n° 2015/5 de la séance du
03/07/2015
- 2015/6/002 Marché de travaux d'assainissement, programme pluriannuel
2011-2014, CLIMENT/DODIVERS, avenant au marché
- 2015/6/003 Aménagements de voirie RD N°26, marché de maîtrise d'œuvre
- 2015/6/004 Réaménagement du prêt n° 56037279558

2015/6/005	Aide au logement : F.S.L., F.A.A.D.
2015/6/006	Demande d'admission en non-valeur de redevables
2015/6/007	Participation logiciel psy scolaire : annulation titre
2015/6/008	Rythmes scolaires : temps activités périscolaires (TAP) : rémunération personnel
2015/6/009	Transports scolaires : signature convention commune/prestataire
2015/6/010	Informations diverses

OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE

2015/6/001 Approbation du procès-verbal n° 2015/5 de la séance du 03/07/2015

Le procès-verbal n° 2015/5 de la séance du 03/07/2015, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 12 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

2015/6/002 Marché de travaux d'assainissement, programme pluriannuel 2011-2014, CLIMENT/DODIVERS, avenant au marché

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a passé, en 2012, un marché de travaux d'assainissement comprenant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles avec le groupement d'entreprises CLIMENT/DODIVERS.

À ce jour, les travaux de la tranche ferme sont terminés et les travaux des tranches conditionnelles n°1 et 2 sont en cours

De par les modifications techniques qu'il est nécessaire d'apporter au projet, il faut faire une petite modification à la tranche conditionnelle n°1 afin de supprimer et remplacer les travaux de mise en séparatif de la route de Soye par des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement : rue Léonel de Moustier (entre la rue du stade et la sortie du village) et route de Soye pour la réalisation d'une connexion entre deux réseaux d'eau usées existants au niveau de l'école maternelle.

Le montant des travaux du marché reste inchangé.

M. le Maire propose donc de passer un avenant au marché afin de régulariser cette modification

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la passation d'un avenant au marché de travaux passé avec le groupement d'entreprises CLIMENT/DODIVERS
- autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant

2015/6/003 Aménagements de voirie RD N°26, marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux d'aménagements de voirie prévue le long de la RD N°26 pour la création d'un trottoir entre la rue des Hussards et la sortie de Clerval avec la création de deux plateaux surélevés ainsi que la réhabilitation du chemin de Pouligney.

Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire rappelle la nécessité du choix d'un maître d'œuvre et propose de retenir l'offre du Cabinet d'Études ANDRÉ de 25300 Pontarlier pour un montant de maîtrise d'œuvre de 13 800 euros H.T.

2015/21
G.E

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, autorise M. le Maire :

- à signer le marché correspondant
- à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet

2015/6/004 Réaménagement du prêt n° 56037279558

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Clerval a contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, l'emprunt référencé n° 56037279558 d'un montant initial de 200 000 euros.

M. le Maire propose au conseil municipal de réaménager ce prêt n° 56037279558 selon les modalités suivantes :

- montant :

Capital restant dû : 182 331,76 € après échéance du 02/12/2015

- durée résiduelle : dernière échéance le 02/09/2040

- taux initial de l'emprunt : 4,60 %

- taux réaménagé : 4,05 %

- périodicité : annuelle

- frais de dossier : 360 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte cette proposition de réaménagement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

- autorise M. le Maire à signer l'avenant de réaménagement et tous documents se rapportant à cette affaire

2015/6/005 Aide au logement : F.S.L., F.A.A.D.

M. le Maire expose au conseil municipal la demande présentée par le conseil général pour participer au financement du :

- Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) : 0,61 €/habitant

- Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (F.A.A.D.) : 0,30 €/habitant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, donne son accord pour cette participation, soit :

- F.S.L. : 0,61 € x 1065 habitants = 649,65 €

- F.A.A.D. : 0,30 € x 1065 habitants = 319,50 €

2015/6/006 Demande d'admission en non-valeur de redevables

M. le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie a transmis à la commune, par courrier du 10 juillet 2015, un état de demande d'admission en non-valeur pour laquelle le recouvrement s'est avéré impossible malgré les procédures déployées, d'un montant total de 3 309,89 euros.

Pour régularisation du compte administratif de la commune, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions :

- accepte l'admission en non-valeur proposée ci-dessus arrêtée à la date du 10 juillet 2015

- inscrit le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 3 309,89 euros au compte 6541

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

2015/6/007 Participation logiciel psy scolaire : annulation titre

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une commune refuse de régler la participation financière relative à l'acquisition d'un logiciel pour la psychologue scolaire intervenant à l'école primaire, pour un montant de 139,63 euros.

M. le Maire demande au conseil municipal l'annulation du titre fait à cette commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- émet un avis favorable à cette annulation
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2015/6/008 Rythmes scolaires : temps activités périscolaires (TAP) : rémunération personnel

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement de deux intervenants pour animer les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'éducation nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'éducation nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

M. le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide :

- d'autoriser M. le Maire à recruter deux fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à :
 - 1 heure/semaine/intervenant
- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 18 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire "enseignement" du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010

2015/6/009 Transports scolaires : signature convention commune/prestataire

Ce sujet est annulé, vu que la commune de Clerval avait signé une convention avec l'entreprise MOUCHET, renouvelable tous les ans par tacite reconduction et que les tarifs n'ont pas augmenté pour cette année scolaire.

2015/6/010 Informations diverses

- **Mise à disposition d'une salle à titre gracieux** : l'équipe paroissiale du secteur de Clerval sollicite la mise à disposition d'une salle, à titre gracieux, pour la réception donnée à l'occasion de l'arrivée du nouveau prêtre. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.
- **Dr LACOSTE Vincent** : une lettre de doléances émise par le Docteur LACOSTE concernant, entre autre, l'entretien du Cabinet médical sis 2 rue Haute, a été communiquée au conseil municipal. Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

2015/26
G.C

- **Nouvelle communauté de communes** : la loi NOTRe oblige les communautés de communes à un regroupement d'environ 15 000 habitants. Des approches avec les autres communautés de communes sont déjà engagées. Deux scénarii sont vraisemblables :
 - une communauté de communes (environ 35 000 habitants) au niveau du Doubs Central (Vaîte – Aigremont, Baume Les Dames, Rougemont, L'Isle Sur Le Doubs, Sancey, Clerval)
 - une communauté de communes (environ 17 000 habitants) : Rougemont, L'Isle Sur Le Doubs, Sancey, Clerval

- **Démolition** : le Cabinet d'architecture ARCHI D'S de Clerval a été contacté pour la maîtrise d'œuvre du projet de démolition des bâtiments DAHLLEWIN, CAILLIER et une partie de la maison NAEGELEN.

- **Parcelle boisée** : une proposition a été faite à la commune pour acquérir une parcelle boisée au « pré la Chaille ». L'affaire suit son cours et une décision, après consultation des spécialistes, sera précisée ultérieurement.

- **Philippe MÉRAT** :
Cet agent relevant du régime général, étant déclaré inapte définitivement à l'exercice de ses fonctions par le comité médical, devra être :
 - soit reclassé pour inaptitude physique
 - soit licencié s'il ne peut pas être reclassé

- **Achat maison au centre de Clerval** : l'opportunité d'acquisition d'un bâtiment dans le centre de Clerval nous est offerte. L'opération se ferait dans le cadre de la réhabilitation du centre bourg. Un complément d'informations s'avère nécessaire.

- **Banque postale** : la mutation de la banque postale, évoquée lors du conseil du 03 juillet 2015, a entraîné une protestation de la mairie, la mobilisation des élus locaux et une pétition. Les conditions de cette mutation seront néanmoins considérées de façon à ne pas négliger toute opportunité.

Prochaine séance du conseil municipal :

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 28 minutes.

Le Maire,
Georges GARNIER

